

Résumé exécutif

Avec 100 millions de personnes supplémentaires considérées comme souffrant de la faim par rapport à l'année dernière et un nombre de personnes en état de sous-nutrition dans le monde s'élevant désormais à 1 milliard 20 millions, la crise alimentaire mondiale est bien loin d'être terminée.

Outre l'adoption de mesures essentielles visant à abrégier les souffrances de ceux qui vivent dans un état de pauvreté dans les pays en voie de développement, la communauté internationale se doit d'aborder la gouvernance alimentaire et les systèmes agricoles sous un angle nouveau.

Les prix alimentaires ont explosé en 2008 en raison de l'apparition d'un certain nombre de facteurs, mais les conditions de la crise étaient réunies depuis bien longtemps. La succession des échecs politiques, notamment en ce qui concerne les règles commerciales inéquitables, les politiques d'ajustement économique mal instruites et les programmes d'agriculture laissés pour compte, ont retranché le système alimentaire mondial dans un état de vulnérabilité. La tragédie de la situation actuelle atteste à l'évidence qu'un tel système n'est pas en mesure de propager la sécurité alimentaire au bénéfice de tous.

Les réponses formulées jusqu'à présent pour combattre la crise alimentaire au niveau national et international ont ébauché des idées intéressantes, mais des changements d'ordre plus radical doivent être entrepris afin de rompre véritablement avec les anciennes pratiques. La convergence des crises alimentaire, économique et climatique remet plus que jamais en question la viabilité de nos modèles de production et de consommation actuels, et les approches à venir doivent incontestablement être régies par les principes d'équité et de durabilité.

Les politiques décrétées par l'Union européenne et les Etats-Unis, puis agressivement imposées par les institutions internationales au cours de ces dernières décennies, ont contribué à placer le système alimentaire international en position de vulnérabilité face aux perturbations. L'Union européenne et les Etats-Unis doivent jouer un rôle prépondérant dans la promotion d'un nouveau système alimentaire mondial, qui soit juste et durable. La CIDSE et l'IATP (Institut pour la politique agricole et commerciale) invitent l'Union européenne et les Etats-Unis à passer à l'action immédiatement en prenant des mesures d'ensemble.

Recommandations de la CIDSE et de l'IATP à l'intention de l'Union européenne et des Etats-Unis

1. Faire du droit à l'alimentation le fil conducteur de toute politique

L'Union européenne et les Etats-Unis doivent faire appel au droit à l'alimentation comme motif des réponses formulées à l'encontre de la crise de la sécurité alimentaire. Les plus vulnérables, les plus pauvres et les plus marginalisés doivent être placés au cœur des préoccupations, ce qui s'impose dans un contexte où la sécurité alimentaire est une question d'accès et de distribution.

2. Créer un Partenariat mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire inclusif et à valeur contractuelle

Le Partenariat mondial pour l'alimentation et l'agriculture peut se doter du potentiel nécessaire pour réformer la gouvernance mondiale de l'alimentation et de l'agriculture s'il répond à un certain nombre de conditions :

- **Réaliser une réforme ambitieuse du Comité pour la sécurité alimentaire pour constituer l'espace politique de ce partenariat.** Le CSA doit s'ouvrir aux autres agences multilatérales et à la société civile, afin de fournir le cadre nécessaire à la création d'un partenariat réellement international, un consensus sur une nouvelle vision à adopter et un nouveau chemin à emprunter pour y parvenir.
- **Impliquer les acteurs non étatiques :** le Partenariat mondial reconnaît fondamentalement qu'aucun pays ni aucune institution ne peut relever le défi alimentaire en restant isolé. Et pourtant, ces théories ne suffisent pas. Des lignes directrices concrètes expliquant comment impliquer les représentants de la société civile et du secteur privé, ainsi qu'un financement qui y soit consacré, s'imposent.

¹ Le processus de l'Evaluation internationale de la science et de la technologie agricole (IAASTD) a réuni plus de 400 auteurs issus de milieux disciplinaires et géographiques différents. En tant que processus impliquant des parties prenantes multiples comprenant des participants du monde entier, il a regroupé des institutions intergouvernementales, des représentants des gouvernements, de la société civile, du secteur privé et des scientifiques. Il reflète un consensus de plus en plus répandu selon lequel les gouvernements, les universitaires et les ONG doivent donner une nouvelle orientation à la science et à la technologie agricoles afin qu'elles puissent soutenir les petits paysans, la connaissance locale et contrecarrer le réchauffement climatique.



- **Lui octroyer un puissant mandat** : le Partenariat mondial ne sera significatif que s'il reçoit mandat de remédier aux échecs des politiques mondiales qui ont répandu la faim. Il doit dégager des lignes directrices pour les Etats et organisations internationales afin de passer à l'action. Il doit aborder l'ensemble des politiques influant la sécurité alimentaire (agriculture, commerce, énergie, etc...).
- **Former un groupe d'experts** : un groupe d'experts permanent sur le modèle de recommandations de l'IAASTD¹ doit être créé pour aider la prise de décision.

3. Augmenter l'aide à l'agriculture et la distribuer conformément au droit à l'alimentation

L'Union européenne² et les Etats-Unis³ doivent être tenus de s'engager à reverser au minimum 0,7 % de leur PIB à l'aide publique au développement (APD) dans la lutte contre la faim et la pauvreté. Le défi, cependant, ne consiste pas uniquement à se procurer davantage d'aide : c'est le type d'aide qui compte. Le respect de la Déclaration de Paris de 2005 sur l'*Efficacité de l'aide*⁴ est une condition minimum. Le droit à l'alimentation laisse également envisager que toutes les parties prenantes doivent être consultées lors de l'élaboration de programmes qui les concernent, garantissant ainsi que les femmes et la majorité des petits producteurs sont pleinement impliqués.

4. Promouvoir la multifonctionnalité de l'agriculture

L'IAASTD nous met en garde : nous devons revoir notre définition de la productivité et reconnaître la multifonctionnalité de l'agriculture⁵. L'Union européenne et les Etats-Unis doivent soutenir les politiques agricoles des pays en voie de développement sur une toile de fond politique abordant de nombreux facteurs qui freinent les petits agriculteurs hommes et femmes, les foyers dirigés par des femmes et les travailleurs sans terres dans leurs recherches de conditions de vie décentes.

Un tel contexte politique propice doit être fondé sur les critères suivants :

- Engagement envers la durabilité écologique.
- Accès des petits producteurs, notamment ceux qui sont dépourvus de ressources, et particulièrement les femmes, à une terre fertile et à l'eau.
- Soutien à l'accès aux services d'extension et aux services financiers pour les populations pauvres des zones rurales.
- Participation des petits producteurs et de leurs représentants dans les discussions politiques.
- Investissement dans la recherche, le développement et l'utilisation des variétés de semences locales et protection du droit des agriculteurs à conserver les semences.
- Accès fiable des petits producteurs aux marchés locaux, régionaux et mondiaux.
- Soutien aux coopératives d'agriculteurs et engagement collectif dans les chaînes de valeurs agricoles.

5. Traiter la volatilité des prix : réserves alimentaires et interdiction de la spéculation excessive

L'Union européenne et les Etats-Unis doivent prendre les mesures nécessaires pour limiter la volatilité des marchés, notamment en favorisant la création de stocks et la régulation de la spéculation sur les marchés des matières premières.

Réserves alimentaires : la priorité doit être donnée aux stocks alimentaires à un moment où le ratio stocks/utilisation est au plus bas de son histoire et rend les marchés vulnérables aux chocs. Les pays doivent :

- Revisiter les différentes expériences aux niveaux locaux, nationaux et régionaux afin de définir les « bonnes pratiques » qui définissent les réserves alimentaires.

² A Monterrey, l'Union européenne et ses Etats membres se sont engagés à atteindre 0,7 % d'ici l'année 2015 (avec un objectif intermédiaire de 0,39 % d'ici l'année 2006), moment à partir duquel les Etats membres devraient avoir atteint l'objectif minimum de 0,33 % chacun. Seuls quatre Etats membres de l'UE consacrent à l'heure actuelle un minimum de 0,7 % de leur PIB à l'aide au développement.

³ Les pays de l'Union européenne ne consacrent pour le moment que 0,40% de leur PIB à l'aide au développement, les Etats-Unis 0,32 %.

⁴ La Déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide dépeint, dans ses grandes lignes, la nécessité d'augmenter l'accès à une aide plus efficace, adaptée aux situations de chaque pays, en spécifiant les indicateurs, les calendriers et les objectifs destinés à accélérer le rythme de l'aide efficace, en surveillant et en évaluant sa mise en œuvre, son leadership et son alignement, en renforçant la capacité de ses donateurs, son approvisionnement national, une aide non liée et une harmonisation de la politique : http://www.oecd.org/document/18/0,3343,en_2649_3236398_35401554_1_1_1_1,00.htm

⁵ IAASTD, Issues in Brief: Towards a Multifunctional Agriculture for Social, Environmental and Economic Sustainability. 2009. www.agassessment.org

- Réglementer les efforts pour organiser les réserves alimentaires par le biais de règles internationales qui placent au cœur des priorités la sécurité alimentaire à court et à long terme ainsi que les systèmes alimentaires locaux durables.
- Développer une approche coordonnée visant à réglementer les programmes de réserves alimentaires aux niveaux locaux, nationaux et régionaux qui définissent le type de programme, le partage des coûts et le processus de libération de réserves en période de pénurie.

Mettre en place des réglementations strictes sur les échanges de matières premières.

Afin d'interdire tout excès de spéculation sur les matières premières agricoles, l'Union européenne et les Etats-Unis doivent :

- Réaffirmer l'autorité des gouvernements à réglementer les marchés financiers.
- Obliger les investisseurs à déclarer la totalité de leurs transactions de matières premières.
- Imposer des « limites de positionnement », c'est-à-dire limiter les sommes investies dans les échanges de matières premières, à tous les participants des marchés en fonction de la taille du marché pour une matière première donnée.
- Préconiser une variante de la taxe Tobin sur les échanges de matières premières, qui serve de mesure réglementaire visant à dissuader l'excès de spéculation et à tirer profit des projets de développement.
- Interdire les fonds indiciels de matières premières qui regroupent jusqu'à 24 matières premières agricoles, énergétiques, de produits de base et de métaux précieux et ont une incidence particulièrement élevée sur la volatilité des prix.

6. Ouvrir une nouvelle voie commerciale

Sans aucune réforme ambitieuse des politiques commerciales, l'engagement verbal de l'Union européenne et des Etats-Unis à lutter contre la faim demeurera limité. L'Union européenne et les Etats-Unis doivent :

- Etablir des règles commerciales qui valorisent leurs engagements envers les droits de l'Homme. Cela revient à respecter les principes de participation, de transparence, de responsabilité et de recours à un remède judiciaire efficace⁶. Les Etats-Unis doivent adopter l'U.S. Trade Act de 2008⁷ et l'Union européenne doit fondamentalement redéfinir sa stratégie de l'Europe compétitive.
- Reconnaître le droit des pays en voie de développement à disposer d'une marge de manœuvre politique dans les accords commerciaux. L'Union européenne et les Etats-Unis doivent cesser d'imposer l'accès de leurs propres entreprises agroalimentaires au marché lors des négociations commerciales avec les pays pauvres et doivent opter pour l'introduction d'un mécanisme de sauvegarde spécial dans tous les accords commerciaux conclus avec les pays en voie de développement.
- Renforcer et simplifier les règles du commerce international afin de réfréner le dumping.
- Supprimer les subventions à l'exportation qui dénaturent le commerce en permettant à l'agroalimentaire d'avoir la mainmise sur les marchés mondiaux.

7. Réguler la puissance du marché

L'Union européenne et les Etats-Unis doivent réguler l'activité des entreprises dans leurs pays et à l'étranger afin de promouvoir un système plus juste qui détermine comment produire, consommer et distribuer l'alimentation, en favorisant les systèmes alimentaires locaux et les petits exploitants.

⁶ Atténuer les divisions : une vision du commerce alimentaire mondial basée sur les droits humains, Carin Smaller et Sophia Murphy, IATP, novembre 2008.

⁷ 2008 U.S. Trade Act. <http://www.govtrack.us/congress/bill.xpd?bill=s110-3083>